



CFC D'ASSISTANT-E MÉDICAL-E



VALIDATION D'ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ET FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cette procédure s'adresse à des adultes expérimentés pouvant justifier de 5 années d'expérience professionnelle, dont au moins 3 années en institution ambulatoire ou dans un cabinet avec contact direct et activités en lien avec les patients.



BILAN DE COMPÉTENCES

5 demi-journées de cours collectifs
comme aide à l'élaboration de
votre portfolio



SOUTIEN INDIVIDUEL

Vos travaux sont commentés par
un conseiller en bilan de
compétences



FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (EPASC)

Radiologie ou selon les résultats
de votre évaluation

Ce dispositif est piloté et encouragé par :

- ➔ le Service de la formation professionnelle
- ➔ l'Association romande des assistantes médicales ARAM
- ➔ la Société médicale du Valais SMVS
- ➔ l'Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière

INSCRIPTION

A. Personnes domiciliées en Valais :

1. Participation à la séance d'information (inscription obligatoire sous www.vs.ch/cpa)
2. Auto-évaluation
3. Demande d'admission sur la plateforme numérique du Portail CPA Valais

B. Personnes domiciliées hors canton du Valais :

1. Inscription auprès du Portail CPA de votre canton de domicile
2. Transmission de votre lettre de délégation cantonale
3. Etapes 1 à 3 de la partie A ci-dessus

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le CFC est délivré uniquement lorsque :

- tous les modules sont acquis ;
- la culture générale est acquise.

Des pondérations sont possibles en fonction du profil de qualification.

COÛTS

Un émolument de Fr. 200.-* est perçu au moment de l'inscription. Par la suite, les frais de formation sont pris en charge par le canton jusqu'à hauteur de Fr. 5'000.-.

*Uniquement valable pour les candidats domiciliés en Valais (autres cantons : la prise en charge financière doit être réglée avec votre canton de domicile).

